

VILLE ET POUVOIR POLITIQUE

Document 1. Le sceau de la ville de Bruges.



Le sceau authentifie les actes du Conseil communal. On peut y lire :

Sigillum (sceau), Oppidi (de la place forte), Brugensis (de Bruges)

Source : Archives nationales de Paris.

Document 2. La halle et le beffroi.



La halle est un marché couvert, mais elle sert aussi de lieu de réunion pour le conseil communal. Le beffroi de 83 mètres contient la cloche pour prévenir des dangers et sert aussi de dépôt pour les archives de la ville.

Document 3. La ville de Bruges aujourd'hui.



Légende :

- 1
- 2
- 3

Questions.

1. D'après le document 1, à quoi sert le sceau de la ville ?
2. D'après le document 2, où se réunit le conseil communal et où conserve-t-il les documents écrits de ses décisions ?
3. D'après les documents 1 et 2, complétez la légende de la photographie : face à chaque numéro, écrivez le nom des bâtiments et lieu du pouvoir de la ville de Bruges.